

COMMUNIQUE DE PRESSE

DÉPISTAGE NÉONATAL

Le dépistage néonatal : une priorité pour la santé des nouveau-né

À l'occasion de la Journée internationale du dépistage néonatal le 28 juin 2025, le Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal (CNCDN) met en lumière son engagement en faveur de la santé des nouveaux-nés et de la prévention des maladies rares.

Depuis janvier 2023, le dépistage néonatal a été élargi en France, passant de 6 à 13 maladies dépistées et 16 au 1er septembre 2025. Ces 13 maladies rares sont détectées précocement chez les nourrissons dès les premières semaines de vie. Les évolutions de ce programme de dépistage mis en place il y a plus de 50 ans, témoignent de la dynamique existant autour de la détection et de la prise en charge des maladies rares, mais aussi de l'importance de la santé des nourrissons dès les premiers jours de vie.

En 2023, le dépistage néonatal en France a permis d'identifier près de 1 300 enfants atteints de maladies rares, permettant une prise en charge précoce et adaptée. Parmi les diagnostics établis :

- 676 syndromes drépanocytaires majeurs,
- 264 hypothyroïdies congénitales,
- 128 hyperphénylalaninémies,
- 115 mucoviscidoses,
- 39 hyperplasies congénitales des surrénales,
- 29 déficits en MCAD,
- 25 erreurs innées du métabolisme

Le dépistage néonatal constitue une mesure importante de prévention et de santé publique afin de prendre en charge les personnes atteintes d'une maladie avant même l'apparition de symptômes. Grâce à ce dépistage, les nouveau-nés peuvent bénéficier d'une prise en charge ultra-précoce et optimale.

La réussite du dépistage néonatal repose sur un maillage territorial structuré et performant. Les Centres régionaux de dépistage néonatal (CRDN), au cœur du dispositif, assurent le pilotage local du programme, depuis la coordination des prélèvements jusqu'à la restitution des résultats, en lien étroit avec les professionnels de santé. En complément, les filières de santé maladies rares jouent un rôle déterminant dans la prise en charge des enfants diagnostiqués : elles favorisent l'accès à une expertise médicale pointue, garantissent un parcours de soins structuré et soutiennent les familles dans toutes les étapes du suivi. Cette articulation entre dépistage, diagnostic et accompagnement illustre l'efficacité du modèle français et son orientation résolue vers une médecine préventive et personnalisée.



Depuis la fin de l'année 2024, la généralisation du dépistage de la drépanocytose a été mise en place, visant à offrir ce test à tous les nouveau-nés. Cette initiative marque une avancée significative dans la prévention et la prise en charge de cette maladie génétique.

Dans cette dynamique, à partir du 1er septembre 2025, trois nouvelles maladies seront intégrées au programme national de dépistage néonatal : l'amyotrophie spinale, le déficit immunitaire combiné sévère (DICS) et le déficit en VLCAD (déficit en acyl-CoA déshydrogénase des acides gras à chaîne très longue).

L'extension et l'élargissement du dépistage néonatal en France démontrent l'engagement à garantir les meilleures chances pour chaque enfant.

La Journée internationale du dépistage néonatal offre une occasion de sensibiliser à cette pratique essentielle de prévention ; en mettant en avant les avantages du dépistage néonatal des maladies chez les nouveau-nés, en rappelant l'opportunité offerte de mettre en place un traitement précoce afin de limiter les complications liées à la maladie.

Le Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal (CNCDN) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre et la coordination du dépistage néonatal en France. En tant que structure de référence dans ce domaine, le CNCDN supervise les activités de dépistage néonatal à l'échelle nationale. Le CNCDN collabore étroitement avec les professionnels de la santé, les familles et les associations pour sensibiliser la population à l'importance du dépistage néonatal afin de garantir une prise en charge appropriée à l'échelle nationale (en métropole et dans les 5 départements et régions d'outre mer).

En France, tous les enfants peuvent bénéficier du dépistage néonatal gratuitement.

Le dépistage néonatal est un engagement fort envers la santé des nouveau-nés.

| Pour plus d'informations sur le dépistage néonatal, veuillez contacter :

Centre national de dépistage néonatal - www.depistage-neonatal.fr
2 boulevard Tonnellé – 37044 Tours

Tél : 02 47 47 80 97

Email : secretariat.cncdn@chu-tours.fr

Instagram : @depistage.neonatal

Facebook : Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal

LinkedIn : Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal

Twitter : @depistageneonat



PROGRAMME NATIONAL
DE DÉPISTAGE NÉONATAL
Centre national de coordination

